

Association GYM-RANDO

Siège social : Mairie de La Saussaye 27370 LA SAUSSAYE
Enregistrée en Préfecture d'Evreux sous le n° W273001309

PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE DU 27 janvier 2024

Le 27 Janvier 2024 à 18 h 30, les membres de l'Association GYM RANDO se sont réunis à la Maison des Associations de La Saussaye à l'effet de statuer sur le bilan de l'exercice social clos le 31 décembre 2023 sur convocation de la Présidente.

La secrétaire constate que 81 adhérents sont présents et 85 adhérents sont représentés. L'association comptant 248 adhérents au 1^{er} janvier 2024, le quorum atteint est de 67%. Conformément aux statuts , l'assemblée peut valablement délibérer.

La Présidente rappelle que l'assemblée est réunie à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- 1 - Rapport moral de la Présidente*
- 2 - Rapport d'activité 2023 par le Vice-Président, les Référénts et la Secrétaire*
- 3 - Rapport financier 2023 de la Trésorière*
- 4 - Vote d'approbation des différents rapports-*
- 5 - Modification des statuts et vote d'approbation*
- 6 – Organisation des activités gym et rando pour la saison*
- 7- Appel à candidature et élection des nouveaux membres du Conseil d'Administration*
- 8 - Questions diverses*

La Présidente donne lecture de son rapport moral.

Le Vice-Président, les Référénts et la Secrétaire donnent lecture du rapport d'activité .

La Trésorière donne lecture du rapport financier 2023 qui fait apparaître un solde positif de 4596€.

Les mesures prises au cours de l'année 2023, à savoir l'augmentation des cotisations, pour augmenter les salaires des professeurs, la prise en charge plus importante du coût des sorties par les participants, ont permis de ramener la trésorerie au niveau attendu.

Première résolution

Le rapport d'activité 2023 présenté par le Vice-Président, les Référénts et la Secrétaire est adopté à l'unanimité des voix présentes et représentées.

Deuxième résolution

Le rapport financier 2023 présenté par la Trésorière est adopté à l'unanimité des voix présentes et représentées

La collectivité des membres, après avoir pris connaissance des comptes et du bilan au 31 décembre 2023 les approuve tels qu'ils lui sont présentés par la Présidente et la Trésorière et leur donne quitus de leur gestion.

Modification des statuts et vote d'approbation

La Présidente donne lecture de l'Article 7 des statuts : « l'Association est administrée par un Conseil d'Administration composé de 12 membres maximum élus au scrutin secret pour deux ans par l'Assemblée Générale et choisis par les adhérents. L'élection a lieu à la majorité simple des présents ou représentés. Les membres sortants sont rééligibles. Le Conseil détermine parmi ses membres, au scrutin secret, un bureau composé de : Président, Vice-président, Trésorier et Secrétaire ». Nous proposons d'enlever les deux mentions de scrutin secret.

La Présidente propose de modifier l'Article 11 en ajoutant la précision du quorum et des feuilles de présence par la mention suivante : « le quorum pour l'Assemblée Générale doit représenter la moitié des membres de l'Association. Une feuille de présence doit être signée par les membres présents, ou ayant reçu une procuration de membres absents, afin d'attester que le quorum soit atteint ».

La collectivité des membres approuve ces modifications.

Organisation des activités gym et rando pour la saison

L'organisation des activités de Gymnastique sera discutée avec les professeurs avant la prochaine rentrée, le programme des futures sorties pédestres est présenté aux membres présents.

Appel à candidature et élection des nouveaux membres du Conseil

Il est rappelé que conformément aux statuts, le Conseil d'Administration est composé de 12 membres maximum, élus pour deux ans.

Plusieurs mandats arrivent à échéance :

Dominique CHOLLET, Martine PICOT-LEPERS, Martine FACON, Jean-Michel LEPERS, Bruno HEROULT, Marc LACHAMBRE, Pierre DESAPHY, Christiane HELIE .

Tous renouvellent leur mandat sauf Dominique CHOLLET, qui après 12 ans et demi de bénévolat, cesse son activité dans notre association.

Un poste est donc à pourvoir.

La Présidente a reçu la candidature de Karine LECAT, adhérente, qui souhaite se présenter au Conseil d'administration.

La collectivité des membres approuve à l'unanimité des voix présentes et représentées cette candidature ci-dessus présentée.

Les membres du Conseil d'administration seront donc pour l'année à venir :

Sylvaine BRIFFAUT, Pierre DESAPHY, Martine FACON, Annick FRANCOIS, Christiane HELIE, Bruno HEROULT, Marc LACHAMBRE, Karine LECAT, Jean-Michel LEPERS, Dang LEQUANG, Marie-Claude LETOUQ, Martine PICOT-LEPERS.

Un prochain Conseil d'Administration procédera à la désignation des membres composant le Bureau.

Rien n'étant plus à l'ordre du jour et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à 19 heures 15.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal signé par la Présidente et la Secrétaire.

La Présidente
Christiane HELIE

La Secrétaire adjointe
Sylvaine BRIFFAUT